



Document annuel

2023-2024

Accueil de loisirs sans hébergement
Jean Baptiste Martini

TOUS ENSEMBLE VERS LA FLAMME OLYMPIQUE

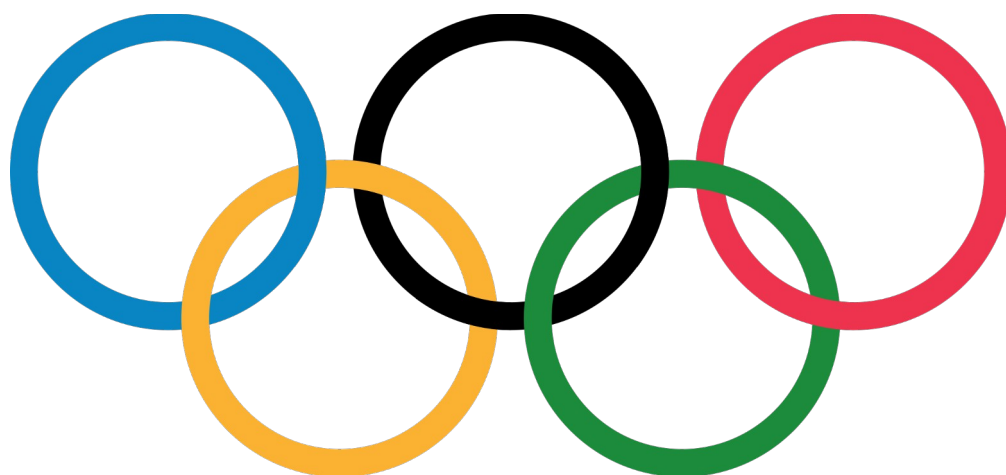


TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

PRÉSENTATION ACCUEIL DE LOISIRS

LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ACCUEIL

RAPPEL DE SECURITE

LES CARACTÉRISTIQUES ET BESOIN DU PUBLIC

NOS OBJECTIFS

PROJET D'ANIMATION

LE PROJET DE FORMATION

NOS EVALUATIONS

ANNEXES

PRÉAMBULE

Ce projet découle du projet éducatif de territoire disponible au bureau de Direction.

Comme tous nos documents pédagogiques, il est susceptible d'évoluer dans l'année.

Vous trouverez au fil de votre lecture, une présentation de la structure, son organisation et son évolution au cours des temps où nous accueillons les enfants.

Ce Projet annuel sert de base à tout travail entrepris dans la structure. A chaque période de Vacances, sera établi un avenant complétant ce document en précisant tout changement de thèmes, animateurs, projets d'animation...

Je compte sur vous pour nous faire des retours et faire évoluer ce document, dans l'intérêt des enfants et familles accueillies.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Situation géographique

Située au pied du Cap Sicié, La Seyne sur Mer est une ville du Sud de la Provence maritime ouverte sur la rade de Toulon et sur la haute mer. C'est une commune française, située en méditerranée, dans le département du Var en région SUD

Au Moyen-Age, la Seyne n'existe pas encore en tant que ville. Tout au plus, un port rudimentaire dénommé alors « Le Sagno » et constituant une extension naturelle du bourg de Six Fours. Elle devient en 1657 une commune à part entière grâce à Louis XIV.

Dès 1691, un véritable port de commerce et de pêche vit le jour. Et en 1711, la présence d'un premier chantier naval fut attestée, prélude à un long devenir.

Désormais, le développement économique de la ville de la Seyne sera continu tout au long du XIX^{ème} siècle.

Ses 26 Kms de côte la place au carrefour des échanges méditerranéens, mais la fermeture définitive des chantiers navals Seynois en 1989a obligé la ville à opérer une reconversion et la ville se tourne depuis vers le tourisme balnéaire et culturel.

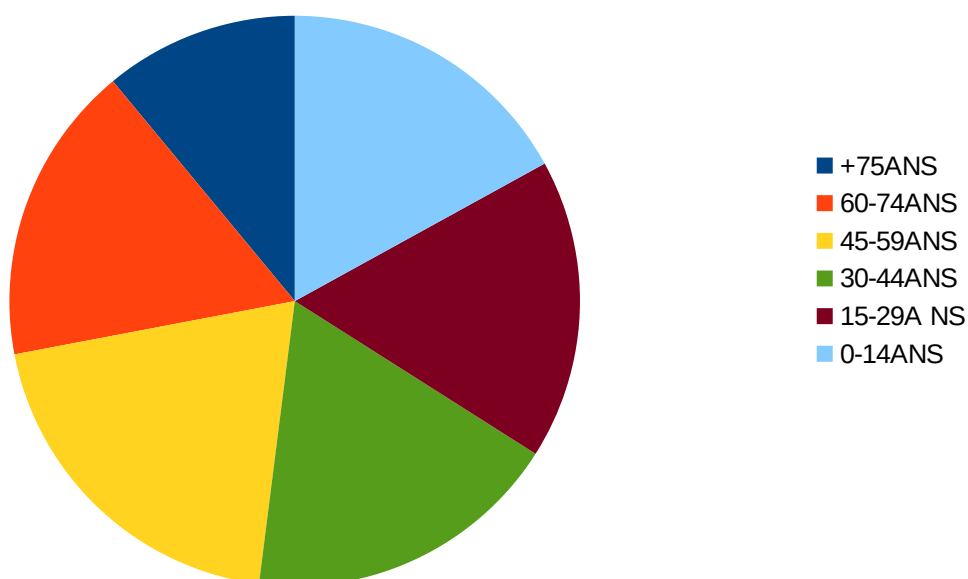
Population

Situation démographique

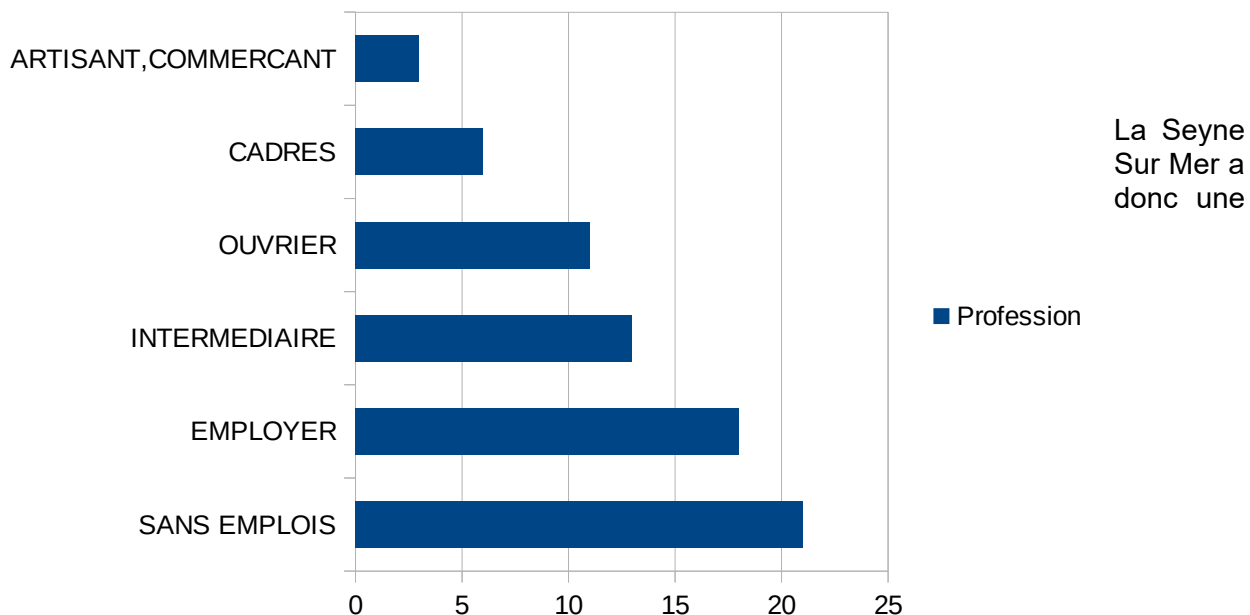
La Seyne Sur Mer est une ville qui se compose de 66 380 habitants répartis comme

ceci :

Pyramide des âges

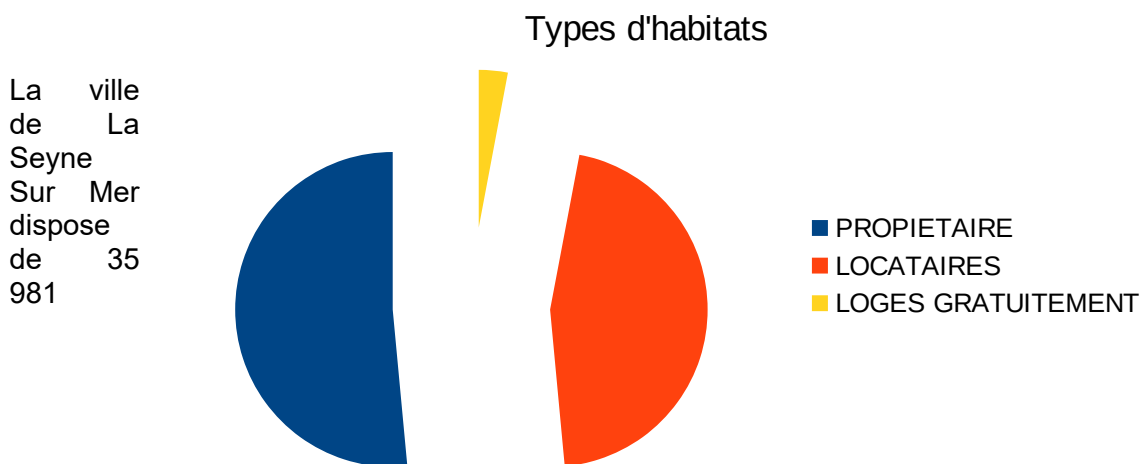


Catégorie socio-professionnelles



population plutôt vieillissante puisque 29.3% des habitants sont des retraités. Le revenu moyen déclaré pour l'ensemble des foyers est de 21 624€ contre 26 634€ de moyenne nationale (INSEE 2019).

L'habitat



logements avec 29 410 résidences principales, 3381 résidences secondaires, et 3 189 logements vacants. (INSEE 2016) Nous voyons que la population est majoritairement propriétaire. Les résidences principales sont les plus nombreuses, mais la ville accueille un peu plus de monde durant la période estivale avec ses 3 381 résidences secondaires.

Le tissu associatif

La ville de La Seyne Sur Mer dispose de nombreuses associations :

- Des associations caritatives (secours catholique, EMMAUS...)
- Environ 25 associations culturelles (théâtre, échecs...)
- De nombreuses associations sportives et de loisirs (judo, athlétisme...)
- Une trentaine d'associations à caractère social et d'entraide :
 - Mission d'Insertion et d'Aide aux jeunes (MIAJ)
 - Association de Prévention Spécialisée (APEA)
 - Les petits frères des pauvres
 - Vivre en famille

Nous pouvons donc voir que La Seyne Sur Mer possède de nombreuses associations culturelles et sportives, et répond donc aux attentes de ses habitants quant à leurs loisirs. La commune possède des associations à caractère social, permettant ainsi de venir en aide auprès de différents publics. La ville possède donc un tissu associatif tant riche que varié.

Le tissu économique

Depuis le 19 Décembre 2001, la Seyne sur Mer et 11 autres communes du Var (Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier sur Mer, Six-Fours-les-plages, Toulon, La Valette-du-Var) s'unissent pour créer Toulon Provence Méditerranée (T.P.M.), communauté d'agglomération s'étendant sur une superficie de 36 654 hectares, dont 200 km de littoral et rassemblant plus de 439 000 habitants. Au cours des dernières années, les Zones d'Activités (gérées par TPM) ont connu un important dynamisme économique. Elles représentent plus de la moitié de l'effectif salarié de la commune pour seulement 1/5 des établissements recensés. 2 grandes zones d'activités permettent à la ville un élan économique plus important :

- La ZA du Camp-Laurent et des Playes ont une vocation industrielle, artisanale, commerciale et de services.
- La ZI de Brégaillon, la Provençale et l'Espace Joseph Grimaud accueillent exclusivement des entreprises ayant des activités liées à la mer.

PRÉSENTATION DES L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'organisateur

1. La caisse des écoles

La Caisse des Écoles de la Seyne sur Mer est un Établissement Public local institué par la loi du 10 avril 1867 et régie par la loi du 18 mars 1882 qui rend les Caisses des Écoles obligatoires dans chaque commune. La Caisse des Écoles de la Seyne sur mer a été créée par une délibération du conseil Municipal du 30 décembre 1947 et son statut adopté le 18 février 1948. Il s'agit d'un établissement public communal. La caisse des écoles organise le temps périscolaire du mercredi ainsi que les temps extrascolaires des petites et grandes vacances.

Les accueils de loisirs de la caisse des écoles

Ce sont des structures permanentes ouvertes à la rentrée 2004 et gérées par la Caisse des Écoles dans le cadre du Projet Éducatif. Les accueils de loisirs sont implantés sur tout le territoire de la commune de la Seyne, dans des groupes scolaires maternels et élémentaires :

École élémentaire RENAN

École Maternelle DERRIDA

École Maternelle ANATOLE FRANCE

École élémentaire MARTINI

École élémentaire JJ ROUSSEAU

École Maternelle JJ ROUSSEAU

École élémentaire LEO LAGRANGE

École Maternelle LEO LAGRANGE

Écoles Maternelle et élémentaire T. MERLE

École élémentaire M. PAGNOL

Écoles Maternelle et élémentaire SAINT EXUPERY

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs

Jean Baptiste Martini est un accueil de loisirs permanent accueillant des enfants âgés de 6 ans à 12 ans en temps d'accueil périscolaire et extrascolaire. Cette structure fait partie des structures permanentes gérées par la caisse des écoles dans le cadre du projet éducatif.

L'adresse

Accueil de Loisirs Martini

134 Rue Jacques Laurent

83500 La Seyne sur mer

Implantation géographique

Notre accueil de loisirs Jean Baptiste Martini est implanté dans le secteur centre de la ville au sein de l'école du même nom. Il se situe tout proche du marché et au cœur du centre ville.

Sites naturels à proximité

Le parc de la navale avec le pont levant

Le port de La Seyne sur mer

La corniche de Tamaris

Le cap Sicié

Le parc paysager Fernand Braudel

Le site de la dominante

c. Infrastructure culturelle à proximité

Le théâtre Guillaume Apollinaire

Le Fort Balaguier

Le Fort de l'Eguillette

Le pont levant sur le port de la Seyne

A proximité d'infrastructures culturelles comme :

- Le conservatoire national de région,
- L'école municipale des Beaux-Arts,
- Le pont Levant,
- Le Fort Napoléon,
- La Médiathèque Pierre-Caminade.

L'environnement économique

On peut répertorier plusieurs facteurs importants :

Le tourisme (activités culturelles, de loisirs, découvertes...)

Les commerces (marché provençal, magasins, restaurants...)

L'industrie maritime avec le port de la Seyne

La Base Militaire (Toulon, St Mandrier)

Les moyens

Moyens Spatiaux

Notre structure est implantée dans l'école Martini ; nous disposons de :

- ✓ Une grande salle polyvalente,
- ✓ Une salle de classe au 1er étage
- ✓ Un réfectoire,
- ✓ Une cour avec préau,
- ✓ Un bloc sanitaire garçon,
- ✓ Un bloc sanitaire fille,
- ✓ Une régie « sport »,
- ✓ Un plateau sportif,
- ✓ Une salle d'accueil / bureau de direction

Moyens Financiers

Le budget est défini par le Directeur de la Caisse des Écoles. Il est alloué équitablement à chaque centre de loisirs (en fonction du nombre de journées enfants réalisées l'année précédente) et reste logiquement établi pendant la durée d'une année scolaire. Dans ce budget doit être pris en compte : les prestations, le matériel pédagogique et sportif, les jeux de société, les jouets, les transports avec le réseau mistral ainsi que les frais de péage. Les dépenses doivent être justifiées en fonction du projet pédagogique et des projets d'animations.

Moyens de transport :

Des cars sont mis à notre disposition par le service des transports pour les sorties (5 cars sont partagés par l'ensemble des 11 structures de la Caisse des écoles). Les temps de transports restent des temps d'activités à part entière qui sont organisés et surveillés.

Un minibus est également mis à notre disposition selon nos besoins.

Des transports supplémentaires peuvent également être prévus sur le réseau Mistral par bus ou bateau.

Cf en annexe le planning car & minibus

Moyens Temporels :

Les mercredis (organisés par la Caisse des Écoles) de 07h30 à 18h00 avec des heures d'accueil :

- De 7h30 à 9h00 pour le matin
- De 11h30 à 12h00 pour les arrivées «avec repas» ou départs du centre
- De 13h00 à 13h30 pour les arrivées «sans repas» ou départs du centre
- De 16h30 à 18h00 pour les départs.

Les accueils extrascolaires (organisés par la Caisse des Écoles):

Toutes les vacances scolaires, l'accueil de loisirs est ouvert de 7h30 à 18h00 sur le modèle des mercredis.

Les parents se doivent de récupérer leur enfant **avant l'heure de fermeture**. Une famille venant chercher son enfant après 18h00 se verra dans l'obligation de remplir un registre de retard.

Places disponibles :

L'accueil est habilité à :

Mercredis	Petites Vacances	Vacances d'été
48 enfants	48 enfants*	60 enfants

**pendant les vacances de Noel, le nombre d'enfant accueilli est de 24.*

La capacité d'accueil est calculée selon les salles disponibles.

Toutes les inscriptions et tous les paiements se font directement auprès du Guichet unique, au rez-de-chaussée de la mairie sociale située au :

1 rue Ernest Renan

83500 la Seyne sur mer

Tout enfant, n'apparaissant pas sur les listings transmis à l'Accueil par le Guichet Unique, ne pourra être admis sur la structure.

Moyens humains :

Pour le fonctionnement de l'Accueil Loisirs durant les mercredis 2023-2024 :

Une directrice : Mme Briffoteau Christelle : BAFD, PSC1

Une directrice adjointe pédagogique : Mlle Dimas Pauline : BPJEPS LTP, PSC1

Une équipe d'animation composée de 4 animateurs :

- TUIL GAETAN : BPJEPS LTP

- REINAUD TOM : BAFA

- LLOR CINDY : CAP PETITE ENFANCE

- BACCIOCHI CELINE : CAP PETITE ENFANCE

Constitution des groupes

Les enfants seront répartis selon leurs âges en essayant de respecter un nombre restreint dans chaque groupe. Les enfants ont besoin de vivre dans un petit groupe afin d'établir de meilleures relations. Cela permet également de mieux respecter le rythme de vie spécifique des enfants. En fonction des activités, lorsque cela est possible, chaque groupe sera encore divisé pour n'avoir que 12 d'enfants par animateur. Ainsi, ce dernier pourra établir une communication privilégiée et individualisée avec chaque enfant. Ayant moins d'enfants à s'occuper, l'animateur est plus disponible auprès de chacun et peut prendre le temps de les accompagner. Cet accompagnement individualisé permet à chaque enfant d'acquérir plus d'autonomie. L'animateur ne fait pas à la place de l'enfant mais l'aide en faisant preuve de pédagogie à réussir seul (ou en groupe), tout en restant vigilant.

Hygiène, santé, et sécurité

L'alimentation

Le repas de midi

L'alimentation a une place importante dans le développement de l'enfant. Les accueils de loisirs doivent prendre en compte cette dimension. Les temps de repas remplissent alors trois fonctions essentielles.

Fonction nutritionnelle :

- Favoriser les bonnes conditions de croissance.
- Permettre des activités physiques et culturelles.

Fonction éducative :

- Créer de bonnes habitudes alimentaires.
- Apprendre le goût, mets nouveaux.
- Aborder le côté économique (gaspillage).
- Être un moment important par rapport aux rythmes de vie (récupération).

Fonction sociale :

Le repas est un moment convivial et privilégié pour discuter avec les enfants. Les animateurs respectent le rythme de chacun. Il évoque le respect de la nourriture et les enfants goûtent un peu de chaque plat préparé. A la fin du repas, les enfants débarrassent et rangent leur chaise avant de rejoindre les toilettes.

Le goûter

C'est un moment de calme et d'apport énergétique indispensable dans une après-midi. Il se passera à l'extérieur et à l'ombre ou dans les salles d'activités (en fonction de la saison). Pendant les vacances ce temps-là permettra de mettre éventuellement en place un conseil d'enfants.

L'hygiène

Les enfants devront passer régulièrement aux toilettes tout au long de la journée, ainsi qu'aux lavabos après une activité, avant le repas... Avec les groupes de maternelles, ces différents passages aux sanitaires s'effectueront toujours sous la surveillance d'au moins un animateur, qu'il s'agisse du groupe ou d'un seul enfant. Les animateurs veilleront également au lavage des mains et s'assureront que toutes les chasses d'eau aient été tirées.

Les locaux

Les locaux sont mis à disposition par la mairie, nous partageons donc ceci avec l'éducation nationale et plus particulièrement avec les enseignants de l'école. Il est de notre devoir de faire en sorte d'être dans une situation de cohabitation positive. Les salles des groupes doivent être nettoyées et rangées après chaque activité avec la participation des enfants. Le matériel

appartenant aux écoles n'est pas à notre disposition. L'équipe de direction s'assurera de la propreté des locaux. La cuisine est interdite à tout le personnel qui n'y travaille pas.

La sécurité

Il faut souligner que la sécurité des enfants repose sur la qualité de surveillance assurée pendant les activités et les temps libres, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. La surveillance constitue une obligation de l'animateur, elle doit être effective et vigilante afin que l'enfant ne soit jamais en danger. L'animateur doit connaître et évaluer les consignes de sécurité au cours des activités, des transports, des sorties. En sortie, les animateurs doivent faire un repérage du terrain, évaluer les endroits à risques afin d'assurer la sécurité des enfants et de leur donner les consignes à respecter.

L'équipe de service

Le personnel de service est mis à disposition par la ville. Son nombre varie en fonction de la capacité d'accueil du centre. Il est constitué d'une responsable en cuisine, d'une aide cuisinière et de plusieurs agents d'entretien. L'équipe de service peut être sollicitée pour participer aux actions menées sur le centre. (Repas à thème...) Le planning des tâches sera élaboré et aménagé en concertation avec le personnel et l'équipe de direction. Les dames de service sont affectées pour mettre en place le réfectoire, nettoyer et entretenir les différents locaux mais aussi doivent être volontaires dans la participation aux différents projets

Prévention

L'accueil collectif de mineurs rassemble différents publics (des enfants et des adultes) qui vivent dans des environnements multiples comme la maison, l'école, le milieu professionnel, la maison familiale, en foyer, à la fac, ... Ils peuvent être porteurs sans le savoir de germes infectieux, de microbes, de parasites, transmissibles à l'homme, aux autres enfants. Parfois quelques gestes simples suffisent pour éviter la transmission à l'autre surtout dans des lieux propices comme les collectivités.

➤ Les poux

Il est conseillé de sensibiliser les parents au risque éventuel relatif aux poux. Un traitement efficace acheté en pharmacie peut éviter la propagation. Par ailleurs, il faut rappeler lors des activités qu'il est essentiel d'éviter le prêt de foulards, bonnets de bain, de peignes et brosses, de chouchous, de barrettes.

➤ Infirmerie et trousse de secours

Une trousse de secours doit être emportée pour toutes les sorties. Elle contient le nécessaire pour soigner une petite blessure. Tous les soins, même minimes, sont à inscrire dans le cahier d'infirmerie situé au dessus de l'armoire à pharmacie ou sur le petit calepin présent dans les trousse de secours. En cas d'incident grave, il faut prévenir les pompiers et le responsable du centre.

Mis à part les pompiers ou un médecin, personne n'est habilité à prendre une décision en ce qui concerne la santé de l'enfant.

Il sera essentiel de penser à prendre les trousse de secours des enfants qui possèdent un Protocole d'Accueil Individualisé. Dans chaque trousse se trouvera une copie du PAI de l'enfant. Tous les soins à apporter à l'enfant sont énumérés sur ce document. Après une sortie, si des soins ont été apportés à un enfant, ces derniers doivent être retranscrits dans le cahier d'infirmerie (par la personne ayant effectuée le soin). Les trousse de secours seront vérifiées et complétées (par la directrice), après chaque sortie, s'il vient à manquer du matériel.

Les rôles

L'équipe de direction

- L'équipe de direction devra coordonner les différentes fonctions : animer, former, gérer un budget, accueillir, rechercher et créer des relations avec tous les partenaires, veiller au suivi des projets.
- La direction devra être présente dans le centre de loisirs par sa mobilité auprès des groupes en vue d'évaluer le travail des animateurs.
- Elle doit vérifier que les objectifs du projet soient suivis et appliqués au mieux de la situation.
- L'équipe d'encadrement est responsable de la sécurité affective, physique et morale des enfants ; elle travaillera dans ce sens afin de mener à bien ses actions.
- L'équipe doit toujours garder à l'esprit que l'enfant doit prendre du plaisir pendant les temps extra-scolaires à travers des actions ludiques et éducatives. L'animateur sera l'élément de référence et un repère pour les enfants et les parents :
 - En direction des parents : accueillir, informer, rassurer, solliciter leur participation, écouter les recommandations.
 - En direction des enfants : écouter les besoins et les demandes, proposer des projets, établir un dialogue continu, animer, jouer, guider, rassurer, sécuriser.
- Elle est le garant du bon fonctionnement des différents temps tant sur le plan physique que sur le plan moral.
- Elle travaille toujours en adéquation avec les textes réglementaires, les orientations de l'organisme et les objectifs du projet de l'année.
- Elle est en relation permanente avec l'administration, ce qui lui permet de planifier les différentes étapes qui mènent jusqu'au jour d'ouverture du séjour.
- Elle échange avec sa hiérarchie sur les problèmes rencontrés et l'organisation générale de la structure.
- Elle met en place des réunions qui permettront à l'équipe d'animateurs d'apprendre à se connaître et à travailler ensemble.
- Elle met en place un projet pédagogique, de préférence avec son équipe, disponible pour l'organisateur et pour les familles.
- Durant toute l'année, l'équipe effectuera les tâches administratives qui lui incombent, mènera des réunions de travail et de régulation.
- Elle créera un climat de confiance et de respect entre les membres de l'équipe pédagogique.
- Elle aura aussi un rôle formateur envers l'ensemble de l'équipe : Elle permettra à l'équipe d'évoluer et de progresser par rapport à certains critères identifiés par une régulation quotidienne, une formation ponctuelle par rapport au constat et à la demande et par des évaluations individuelles durant l'année.

L'équipe d'animation

- L'animateur a, avant tout autre chose, un rôle éducatif : ne serait-ce que pour l'apprentissage de la vie en collectivité, l'apprentissage des règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant et des lois, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ces besoins que sur son rythme.

- Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur de prendre chaque individu en considération dans le groupe et non le groupe comme un tout. Il accompagne les enfants dans ces apprentissages et les aide à prendre conscience d'eux-mêmes, à penser par eux-mêmes, à affirmer et défendre leurs propres idées.
- Il a également un rôle de sécurité. Sécurité aussi bien affective, morale, que physique.
- Il a enfin un rôle d'animateur, pour permettre aux enfants de s'amuser mais aussi de découvrir.
- L'animateur doit donc avoir diverses qualités et de nombreuses cordes à son arc.
- Ce n'est pas seulement une encyclopédie vivante d'activités manuelles et sportives. Il vient d'abord avec des valeurs qu'il souhaite défendre auprès des enfants.

Avec l'équipe éducative

- Il respecte ses collègues, il sait travailler en équipe et écouter l'autre, il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc ...) Il sait également demander des idées et des conseils à l'équipe pédagogique de façon à ce que les activités soient le plus complètes possible.

Avec lui-même

- Il définit et exprime son propre projet, se situe par rapport au projet de la structure et cherche à mettre en cohérence ses intentions et sa pratique.
- Avec les enfants sur chaque activité, il assure la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Il contribue à l'épanouissement de leur personnalité, il favorise la rencontre de l'enfant avec le groupe. Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière par son écoute, son attitude, ses capacités techniques et pédagogiques et ses connaissances il répond à leurs demandes et accompagne le groupe d'enfants à réaliser le projet d'animation.
- L'animateur est un référent, il est important qu'il montre le bon exemple.

Avec les familles

- il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernées. Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Par rapport aux activités

- il est force de propositions et s'adapte aux imprévus. Il sait adapter les activités à l'âge des mineurs.
- Il gère complètement son activité de la préparation, jusqu'au rangement. Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités.
- Il met en place et assure le suivi des moyens matériels nécessaires à l'activité.
- Au travers des activités les plus diversifiées possibles, il a une pédagogie active fondée sur la réussite de chacun, et sur la création collective. Il sait s'adapter aux contraintes du moment

Le public accueil

L'enfant de 6/12ans

Le public accueilli sur l'accueil de loisirs est composé d'enfants âgés de 6 à 12 ans. Les enfants viennent principalement des alentours (centre-ville, quartier Berthe, secteur nord). Nous avons pu constater que ce public est assez demandeur d'activité précise, comme le sport, l'art plastique ou autre, mais assez enclin à la nouveauté. Ce sont des enfants très autonomes dans l'ensemble mais également assez centrés sur eux même. Enfin comme beaucoup de jeunes actuellement ils sont très portés sur la « culture télévision et jeux vidéo »

Les caractéristiques et besoins du public

Les 6-8 ans

Capacités :

- Sait dissocier l'imaginaire du réel
- Notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste.
- Accepte les règles
- Concentration plus élevée, s'exprime avec moins de spontanéité, créativité en baisse.

Caractéristiques

Je maîtrise mal mes limites physiques, période de croissance ralenti.
Je commence à me repérer dans le temps et l'espace.
Mon raisonnement s'affine, je suis de moins en moins centré sur moi.
Je suis curieux et ouvert sur le monde.
J'apprends à ne pas extérioriser tout ce que je pense
Je découvre un nouveau mode de communication, la lecture et l'écriture.
J'élargie mon cercle social au-delà de la famille (copains, école, activités de loisirs).



J'ai besoin :

- D'exploiter mes nouvelles possibilités physiques et intellectuelles.
- D'exprimer mes craintes et mes angoisses pour mieux les maîtriser.
- De sécurité, de repères, d'échanges et de découverte.
- De m'associer, de me mesurer aux autres et à mon environnement pour me situer.

Les 10-12 ans

J'ai besoin :

- D'activités physiques intenses, de compétition surtout si je suis un garçon.
- D'indépendance dans un cadre sécurisant.
- D'expérimentation, d'aventures de jeux en équipes, de chant, de confectionner des objets selon des techniques poussées.
- De s'approprier un lieu de vie.
- Du détachement avec le milieu familial.

Capacités :

- Créativités de plus en plus en baisse.
- S'exprime avec moins de spontanéité.
- Faire des activités d'analyse et de synthèse.

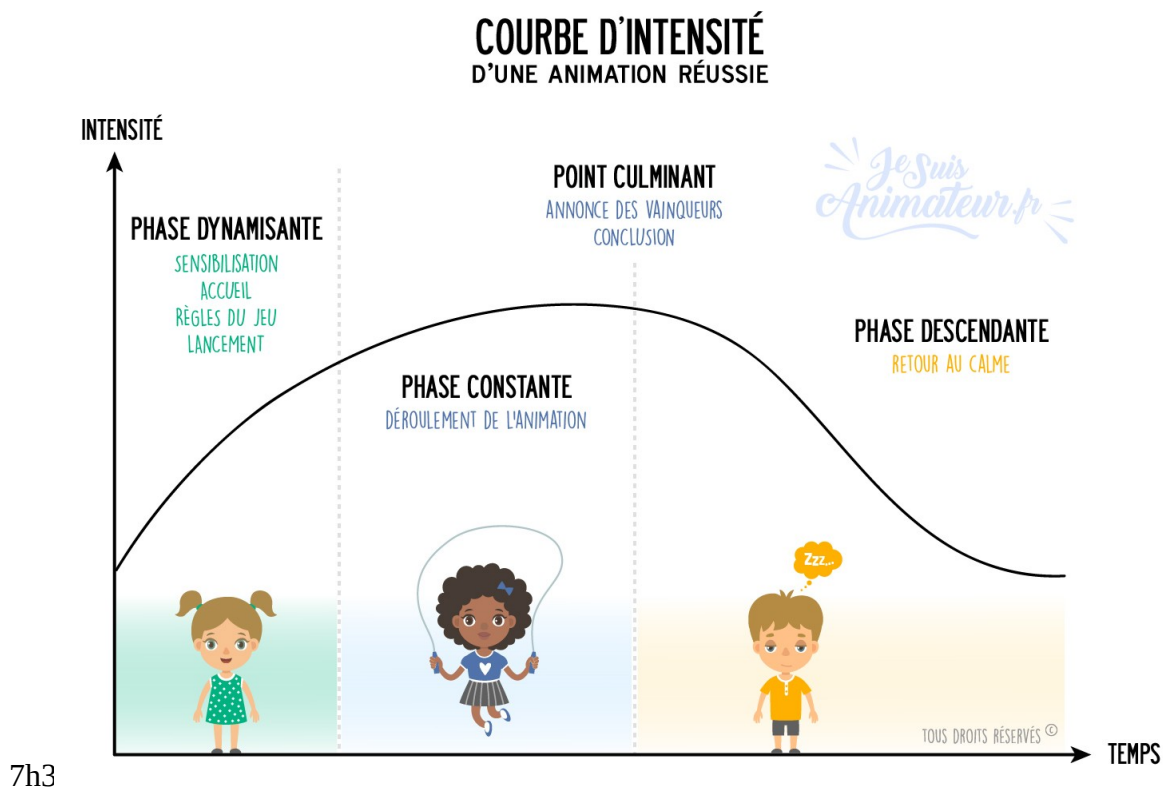


Caractéristiques

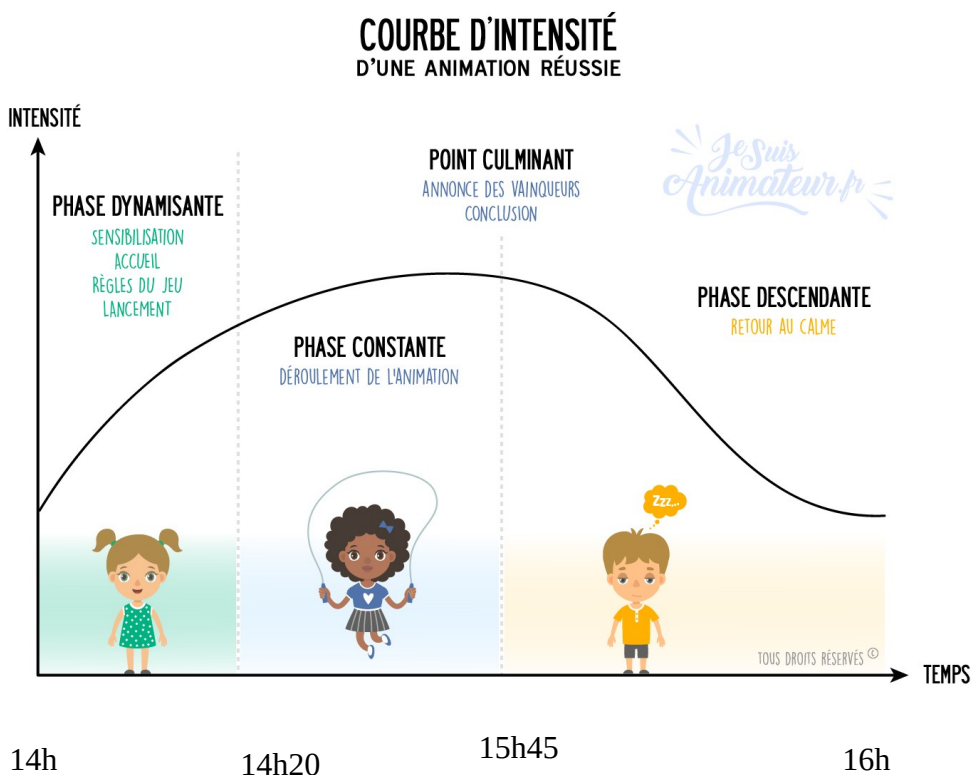
Mon rythme de croissance s'accélère d'où une certaine maladresse.
Si je suis une fille, je suis en phase prépubère d'où le décalage avec les garçons.
La pensée se détache du concret et devient abstraite.
Je me repère parfaitement bien dans l'espace, j'ai acquis les notions d'ordres, d'espaces et de distances.
J'affirme ma personnalité et je me détache de plus en plus du milieu familial en faveur du milieu extérieur.
Je reste individualiste en famille.
Mon esprit critique et de compétition se développent.

La courbe d'intensité de la journée

Accueil / Activité / Repas



Prise du repas/ Temps calme / Après midi / Accueil



Journée type

07h20-7h30 : Préparation de l'accueil

Mise en place de l'accueil par les premiers animateurs présents (installation des ateliers, petit-déjeuner, etc.).

07h30 – 09h00 : Arrivée échelonnée des enfants

L'accueil permet à chaque enfant d'arriver et de s'installer à son rythme, de retrouver ses copains et les animateurs. Il a le choix entre diverses activités : lire, jouer, dessiner, discuter, prendre son petit déjeuner, etc. C'est un moment de transition : l'enfant quitte le « cocon » familial et s'approprie un nouveau cadre de vie pour la journée : l'accueil de loisirs, structure collective. Contact avec les parents, échanges et présentation du programme de la journée.

09h00 : fin de l'accueil, rangement et répartition des enfants. Les animateurs informent la direction du nombre exact d'enfants présents. Rangement des différents ateliers. Explications et présentation du programme du jour. Les enfants sont répartis par groupe. Ce moment marque le début de la journée.

09h30 – 11h45 : regroupement et début des activités

Activités du matin. Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement de l'activité.

12h15 – 13h00 : repas du midi

Passage aux toilettes et lavage des mains. Les enfants participent au débarrassage de la table. Les plus grands se servent eux-mêmes. Les animateurs sont présents à table pour superviser le repas et aider les plus jeunes à se servir. Le repas favorise les échanges et les discussions, il est aussi un moment d'éducation à la santé (soin et hygiène, prise de conscience de l'intérêt de manger équilibré...), d'éducation au partage, etc.

13h00 – 14h00 : temps libre / temps calme

Un moment de repos - même court – après le repas est nécessaire pour tous, quelque soit l'âge. Même si les enfants choisissent ce qu'ils font dans ces moments-là, on privilégiera les activités calmes (musique, lecture, jeux de sociétés, jeux, courrier, activités manuelles, etc). Le moment du temps calme est propice pour distribuer discrètement le courrier reçu par les enfants.

14h30 – 16h : regroupement et début des activités

Activités de l'après-midi. Les enfants sont impliqués autant que possible dans la préparation, le déroulement et le rangement de l'activité.

16h – 16h30 : goûter

Le goûter permet de faire une pause dans l'après-midi, de réunir les enfants autour d'une collation. C'est le moment d'échanger autour de l'activité qui vient de se dérouler.

16h30 – 18h : départ échelonné des enfants

Les parents viennent chercher leurs enfants. Une attention particulière est portée sur l'accueil des parents. Contact avec les parents, échanges sur la journée écoulée, présentation du programme et des informations relatives à la journée du lendemain ou au mercredi suivant.

En attendant leurs parents, les enfants ont la possibilité de faire des activités autonomes (lire, jouer, dessiner, discuter, etc.). Les animateurs restent disponibles auprès des enfants.

18h- Fermeture du centre de loisirs

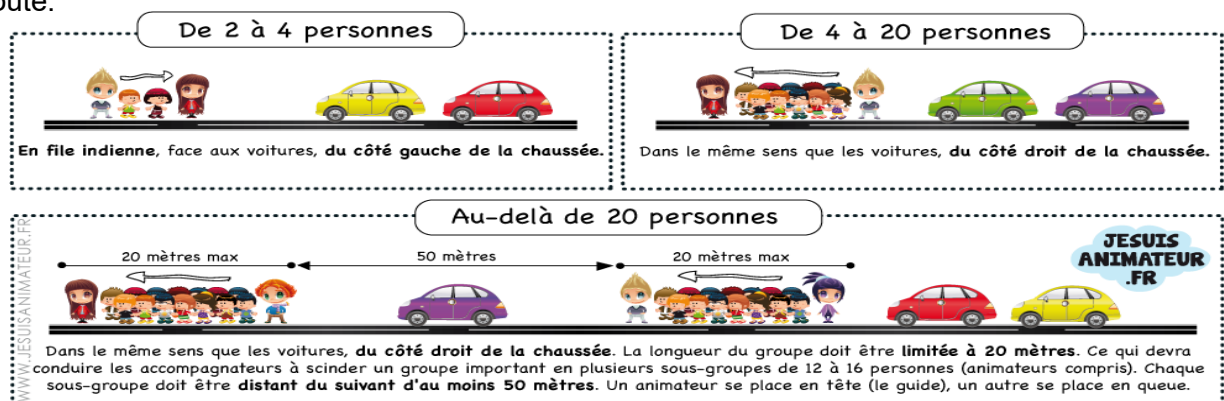
Les déplacements à pied

Les obligations (article R412-36 et R412-42 du code de la route) :

Lorsqu'ils empruntent la chaussée, les piétons doivent circuler près de l'un de ses bords. Hors agglomération, sauf si cela est de nature à compromettre leur sécurité ou sauf circonstances particulières, ils doivent se tenir près du bord gauche de la chaussée dans le sens de leur marche. Toutefois, les infirmes se déplaçant dans une chaise roulante et les personnes poussant à la main un cycle, un cyclomoteur ou une motocyclette doivent circuler près du bord droit de la chaussée dans le sens de leur marche. Hormis les files indiennes qui se déplacent sur la gauche de la chaussée dans le sens de leur marche, les déplacements en convoi se tiennent sur la droite de la chaussée ; dans ce cas, ils ne doivent pas comporter d'éléments de colonne supérieurs à 20 mètres. Ces éléments doivent être distants les uns des autres d'au moins 50 mètres. La nuit, ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante, chaque colonne ou élément de colonne empruntant la chaussée doit être signalé par : un feu blanc ou jaune allumé à l'avant, un feu rouge allumé à l'arrière, tous deux visibles à au moins 150 mètres par temps clair et placés du côté opposé au bord de la chaussée qu'il longe (complétés par un ou plusieurs feux latéraux émettant une lumière orangée).

Les recommandations :

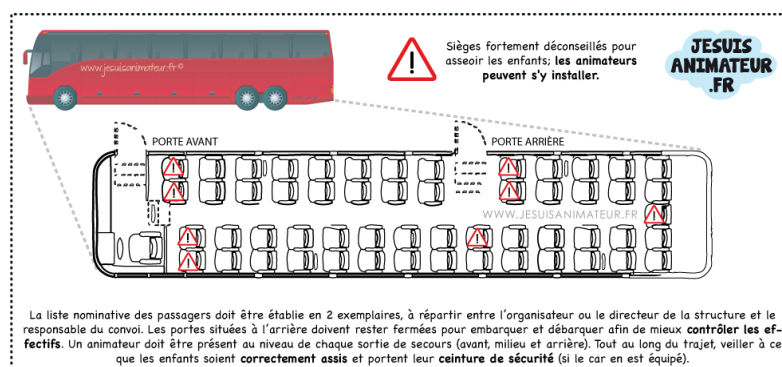
Dans chaque groupe : un animateur en tête et un autre en fin. Avant chaque traversée de route, 2 animateurs se placent chacun d'un côté de la route pour prévenir les véhicules et ne reprennent leur place qu'après la traversée de tout le groupe. Éviter les routes très fréquentées. Porter, autant que possible, des vêtements de couleur visible. Éviter les déplacements de nuit, ou par visibilité réduite. Maintenir une surveillance constante. Sensibiliser les enfants et les jeunes aux dangers de la route.



Les transports

- En bus

Le transporteur s'engage à respecter la réglementation en vigueur, en particulier celle concernant la conformité de son véhicule ainsi que le code de la route. Les enfants sont placés par les animateurs en respectant les endroits peu recommandés, ils n'oublieront pas de veiller à ce que tous les enfants soient bien assis avec la ceinture de sécurité. Le directeur de l'accueil de loisirs désignera un responsable du convoi auprès duquel il sera communiqué les consignes et recommandations avant le départ.



- Les transports en commun

Un bon de transport est à remplir à chaque sortie (différent de la fiche de sortie) et à donner au chauffeur du bus. Les animateurs devront poinçonner les cartes de voyage selon le nombre de personnes du groupe (animateurs compris).

Dans cette situation aussi un responsable sera désigné. Les animateurs devront compter régulièrement les enfants afin d'assurer une sécurité optimale (avant le trajet, en entrant dans le bus, pendant le trajet, et en sortant du bus). Le responsable du convoi devra, dès la montée dans le bus, remettre au chauffeur, le nombre d'enfants, d'adultes, ainsi que la destination du groupe.

Pendant le trajet, il s'assurera que les enfants soient bien assis lorsque cela est possible, sinon les animateurs devront faire en sorte que chaque enfant reste bien dans son groupe.

- En bateau

Le responsable du groupe doit s'assurer que le bateau possède un certificat de sécurité ou un permis de transporter des passagers en cours de validité avec indication du nombre de voyageurs autorisés.

PROJET D'ANIMATION

LES INTENTIONS EDUCATIVES / OBJECTIFS GÉNÉRAUX / OPERATIONNELS

Les objectifs sont déterminés à la fois:

- ▶ Par ce dont chaque enfant a besoin dans son présent
- ▶ Par ce qu'implique son devenir
- ▶ Par ce que suppose son développement individuel
- ▶ Par ce qu'implique sa vie en société

• LES INTENTIONS EDUCATIVES

On entend par « éducatif » la volonté d'orienter les influences reçues par les enfants dans les différents temps d'accueil. Cette orientation est le fruit concerté des adultes qui les entourent. Les actions inscrites dans les différents projets doivent répondre aux besoins et attentes des enfants et s'attacheront à développer, selon le principe général de la laïcité, les objectifs généraux suivants :

Caisse des Écoles :

- Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif et de bien-être.
- Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation.
- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projet personnel(s).
- Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées.
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances.
- Favoriser l'acquisition de savoirs techniques et l'accès à la culture et la connaissance.
- Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnelles, de solidarité, de mixité, et de vivre ensemble.
- Favoriser l'accès et l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé
- Développer les actions familles pour un meilleur service auprès des enfants.

Les objectifs pédagogiques et opérationnels de l'équipe

- Lieu d'apprentissage de la vie collective et citoyenne :
 - Apprendre à se situer dans un groupe.
 - Présence d'au moins un animateur sur tous les temps de vie qui sera le garant du respect de tous les enfants par tout le groupe.
 - Un temps sera accordé durant les réunions mensuelles d'équipe pour échanger sur les interactions au sein du groupe d'enfants dans les différents temps d'activités.

- Tenir compte de l'enfant au sein du groupe – en proposant une alternance d'activités individuelles et de groupe afin de permettre aux enfants de vivre les différents types de situations et les animateurs seront attentifs au fait de prendre un temps avec chaque enfant pour les écouter et échanger avec eux.
- Mise en place de jeux et d'activités d'équipe en confrontation ou coopératif permettant ainsi aux enfants d'apprendre à vivre dans un groupe.

Vigilance accrue sur les comportements et insistance notamment sur les notions fondamentales comme « le respect de l'autre », « l'écoute des autres », « l'entraide ».

- Aider les autres et les respecter - mise en place d'ateliers de connaissances des différentes associations humanitaires de la région, d'un projet intergénérationnel et des rencontres avec différents acteurs de la commune.

Dans le cadre de son apprentissage progressif de la citoyenneté l'enfant participera à la vie du groupe, il aura la possibilité de donner son opinion, de faire des choix, d'agir...

- Impliquer les enfants dans la vie de la structure - mise en place d'ateliers d'aménagement des locaux, création de groupes de paroles et d'échanges sur la vie de la structure et prévoir des temps d'écoute où les enfants pourront proposer des activités.

Conseil d'enfants

- Aider les enfants dans leur construction en tant que citoyen - proposer différents ateliers sur tous les temps d'activités permettant aux enfants de s'exercer dans leur rôle de futur citoyen, de prendre conscience de ses droits et devoirs au sein du groupe et de connaître ce qu'est un citoyen. Faire découvrir aux enfants les principes de la démocratie, proposer des temps où les enfants pourront être des citoyens à part entière et développer des ateliers d'actions citoyennes et de citoyennetés durant tous les temps d'activités.

Autonomisation du public :

- Permettre à l'enfant d'acquérir des réflexes simples en matière d'hygiène corporelle et de prendre progressivement plus d'autonomie dans la prise de ses repas.
 - Apprendre aux enfants les notions d'hygiène quotidienne en aménageant les locaux de façon adéquate et en animant les différents moments de la journée. Aménagement des sanitaires avec des affichages pour expliquer aux enfants la conduite à tenir, présence permanente d'animateurs aux sanitaires pour accompagner les enfants.
 - Définir des périodes de priorisation des actions pédagogiques facilitant l'autonomisation de l'enfant en société
- Rentrée scolaire : apprendre à vivre dans le groupe, automne : devenir autonome au quotidien, hiver : être un acteur du groupe et

en été : vivre pleinement ses acquis d'autonomisation et les mettre en pratique sur un séjour sans adulte pour « accompagner ».

Laisser l'enfant s'approprier l'espace, jouer avec les divers éléments et acquérir une aisance dans ses déplacements.

- Aménagement d'espaces pour les enfants :
 - ✓ Accès aux bâtiments : Il garantit la sécurité des enfants en permettant le contrôle des entrées et sorties des enfants et des adultes. Un système de sécurité adapté à la configuration des locaux (gâche, sonnette, digicode, ...). La fermeture à clé de la porte d'accès n'est pas envisageable pour l'accueil périscolaire du fait de nombreuses allées et venues.
 - ✓ Signalétique des bâtiments : Il est important que les parents et les enfants puissent savoir qu'ils ne sont plus dans une école mais dans un accueil de loisirs. Pour cela est mis en place une signalétique pour identifier les locaux et leur utilisation (ALSH, périscolaire...).
 - ✓ Espace d'accueil : Cet espace de transition est important. Il constitue un espace d'informations (menus, projet pédagogique, plannings...) et d'exposition des réalisations des enfants. C'est aussi le lieu de rencontres entre les animateurs, les parents et les enfants. Il est convivial et facilite l'accueil et les échanges. A défaut d'une pièce spécifique, cet espace est matérialisé et permet que les arrivées et départs des enfants avec leurs parents ne dérangent pas les activités en cours.
 - ✓ Vestiaires enfants : Ils permettent le rangement aisé des vêtements, des cartables, des sacs de sport des enfants. A défaut d'une salle spécifique, un coin vestiaire s'impose, bien délimité. Il est situé entre le bureau d'accueil et la salle polyvalente. Un contrôle visuel de cet espace par les animateurs est souhaitable.
 - ✓ Espaces d'activités : Nous disposons d'une seule grande salle d'activité que nous partagerons en trois espaces distincts. Elle permet de répondre à des besoins différents des enfants (détente, motricité...).
 - ✓ Espace santé : C'est un coin calme et surveillé, utilisé pour les petits soins. Il permet aussi d'isoler et d'allonger les malades (éventuellement dans le bureau de direction). Une armoire fermée contient la pharmacie.

Permettre à l'enfant d'être acteur de ses activités.

- Pouvoir choisir et être acteur de ses temps de vacances et extrascolaires
Les enfants peuvent choisir parmi un panel de propositions d'activités. Donner un choix d'activités entre : intérieur/extérieur, calme/tonique, seul/en groupe, temps courts/temps long. Les activités proposées doivent répondre aux souhaits des enfants. Les animateurs doivent rester à l'écoute des enfants et de leurs envies, puis accompagner l'enfant dans les projets qu'il souhaite vivre, tout en restant force de propositions. L'enfant peut ainsi bénéficier de moyens et d'une aide technique appropriée.
Lors du premier jour d'ouverture, le mercredi 06 septembre, nous proposons un petit déjeuner d'accueil à tous les enfants afin

dedémarrer cette journée par un temps de paroles entre enfants et animateurs. Nous en profiterons pour discuter avec eux du « fil rouge » de notre ACM – LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES. S'en découlera un échange avec les différents groupes afin d'affiner les propositions d'activités des animateurs, Projet de décoration aux couleurs du sport dans la salle polyvalente (rénovation du grand mur blanc et peinture).

- L'activité. Le planning d'activités est conçu par l'équipe d'animation mais ne demeure qu'une proposition minimale. Il n'est ni figé ni exhaustif. Il est proposé aux enfants durant les réunions d'enfants mais peut varier en fonction des souhaits des enfants, des opportunités d'animation ou des conditions climatiques... L'activité n'est pas une fin en soi, elle est prétexte à atteindre nos objectifs. Si l'enfant ne désire pas participer à une activité, l'équipe pourra donner la possibilité à celui-ci de jouer seul, de lire, de dessiner, de ne rien faire ou de faire une autre activité(plus à son goût).
- Coins aménagés : Les enfants qui ne souhaitent pas faire d'activités pourront s'orienter vers les coins aménagés (jeux ludiques et de construction...). Un espace calme sera également à leur disposition pour permettre à chacun d'aller se reposer quand il en éprouve le besoin.
- La responsabilisation : L'équipe a le rôle d'accompagnateur et d'exemple. Nous sommes là pour apporter nos connaissances et notre expérience tout en laissant la possibilité à l'enfant d'entreprendre. Pour permettre à l'enfant d'avoir confiance en lui, nous pouvons l'aider à se responsabiliser avec des jeux (en étant meneur), des responsabilités à table « chef de table » ou de faire lui-même sa propre activité. Il doit être en capacité de s'épanouir seul dans divers domaines et non d'attendre qu'un adulte décide à sa place de ce qu'il peut faire.

Mise en œuvre d'une complémentarité éducative :

Assurer le dialogue et la concertation entre les différents acteurs éducatifs.

- Définir les besoins sociaux et les enjeux éducatifs identifiés de façon partagés en impliquant tous les acteurs (parents, professeurs, animateurs, élus locaux, responsables associatifs...),
Besoin d'un cadre et règles communes pour les enfants accueillis, Besoin de s'approprier son territoire (sa ville, son département, sa région, son pays par la géographie et son histoire).
- Mise en place d'un parcours éducatif élaboré pour les élèves, incluant tous les temps éducatifs (scolaires, périscolaires et extrascolaires).
De septembre 2023 à début juillet 2024 mise en place du projet « Les jeux olympiques » qui va lier les activités des mercredis/périscolaires et sera la finalité de nos actions annuelles.
- Favoriser par l'accès à une offre culturelle, sportive et de découverte de la nature, la réussite éducative, l'émancipation des enfants et leurs implications dans la vie de la commune.

Permettre la participation des parents.

- Associer les parents au projet en prévoyant des temps et des espaces qui permettent la rencontre et l'échange – réunion de présentation des séjours et de la rentrée.
Mise en place d'un calendrier de rencontres.
- Faire participer les parents aux temps de préparation de la vie quotidienne de leurs enfants – réunion de préparation de séjours...
Mise en place d'un calendrier de rencontres.

- Faire participer les familles aux activités/sorties afin de montrer le travail éducatif de la structure et tisser un lien de confiance avec les parents.
Organisation de grands jeux familles (fratrie avec Anatole France), sorties pédagogiques, actions découverte du patrimoine (visites guidées).

CONSTATS

Depuis des années, au sein de l'école et, de fait, au sein de l'ACM, nous nous heurtons à certaines difficultés face à des enfants repliés sur eux même, refusant parfois de s'ouvrir à certaines activités. Nous avons constaté que ce phénomène est en grande partie lié à l'utilisation excessive de tablettes, téléphones et jeux vidéo sans donner de sens à tout ceci. Nous nous trouvons parfois confrontés à des enfants isolés, peu curieux et sans activités sportifs, manque de connaissances autour du sport et un gros manque de cohésion et de partage.

ÉMERGENCE DU PROJET

L'accueil de loisirs est une structure de loisirs éducatifs qui tend à promouvoir des activités variées et ludiques. Ces dernières sont axées sur les domaines sportifs, et techniques. (règles, respect)
L'objectif principal est de favoriser le bon développement de l'enfant en créant autour de lui toutes les conditions nécessaires à un apprentissage ou à une découverte lors de son temps libre. Dans cette continuité, il recherche à inculquer des valeurs aux enfants et aux jeunes afin qu'ils deviennent des adultes autonomes et responsables.

L'enfant est naturellement curieux, il est en pleine construction identitaire et cherche à découvrir le monde qui l'entoure afin de définir qui il est, ce qui fait de lui un être unique, d'affirmer ses goûts

....

C'est d'après ses expériences, que l'enfant se forge sa propre personnalité. Il est donc important de lui présenter toute la richesse de la diversité sportifs présent dans notre monde.

L'ouverture au monde du sport, est important pour l'activité physique et le développement de l'enfant est primordiales (la dimension affective, la dimension physique et motrice, la dimension sociale et morale, la dimension cognitive et la dimension langagière) pour le développement et l'épanouissement des enfants.

Les établissements d'accueil de jeune enfant ont donc pour mission de permettre à l'enfant d'avoir une activités. C'est pourquoi, nous avons choisi de nourrir la curiosité naturelle de l'enfant et de l'accompagner dans sa quête identitaire.

Les activités

L'activité est un support qui contribue au développement harmonieux de l'enfant. Elle vise l'épanouissement de chacun au sein d'une vie en collectivité. Celles-ci se déclinent sur les mercredis et les petites vacances scolaires sous diverses formes :

activités physiques, culturelles, artistiques, d'expression et temps calme ainsi que des sorties ludiques et/ou pédagogiques.

Elles s'inscrivent dans un projet d'activité. Le projet d'activité Il donne du sens à l'activité par le biais d'un objectif poursuivi, parfois en lien avec l'un des 3 grands projets d'animations. Cette démarche pédagogique vise à rendre l'enfant acteur de son temps de loisirs et dans une dynamique collective.

Les projets d'activités proposés et animés par les animateurs offrent à chaque journée une diversité d'activités répondant aux demandes et besoins du public. Ils peuvent se dérouler sur une ou plusieurs séances

- Activités physiques et sportives sous ses différentes formes (jeux d'équipe, grands jeux...)
- Activités artistiques, manuelles, ludiques et d'expressions : dessin, peinture, créations, expression corporelle et théâtrale, ludothèque...)
- Activités culturelles : sorties, visites de musée, cinéma, théâtre, découverte d'autres milieux...)
- L'activité libre : libre choix de l'enfant qui ne désire pas pratiquer une activité proposée par l'équipe. Le groupe d'enfant va pouvoir faire des propositions).

Les mercredis

Les activités proposées par l'équipe d'animation sont variées (sportives, manuels...), et peuvent suivre les 4 saisons de l'année.

Les vacances scolaires

Pour chaque vacance, un thème, fil conducteur, est élaboré par l'équipe d'animation permanente de la structure et développé avec l'équipe d'occasionnels. Les activités proposées sont alors liées à ce thème (activités artistiques pour la décoration en fonction du thème, jeux collectifs adaptés...)

Les sorties : Une fiche de sortie est remplie : liste des enfants ; nom des animateurs, une trousse de secours est emportée et le matériel pédagogique

Les animateurs des mercredis ont un contrat « Caisse des écoles », à l'année, de 10 heures/mercredi plus 1h/jour de réunion (une période d'essai d'un mois est prévue avec une évaluation à son terme).

Les animateurs des vacances ont un contrat « Caisse des écoles » de 9 heures/jour plus 2h/semaine de réunion (3h les vacances d'été). De ce fait, la présence de l'équipe aux réunions fixées par l'équipe de direction est indispensable & obligatoire.

Projet de Formation

L'équipe de direction a un rôle formateur, elle doit être capable de conseiller, d'expliquer des méthodes de travail, en cherchant à comprendre les difficultés rencontrées par son équipe en les amenant à déterminer eux-mêmes les solutions les plus adaptées pour la régulation de leurs interventions.

Il apparaît nécessaire de prévoir une méthode qui permette la construction d'une formation cohérente des animateurs en accord avec les objectifs éducatifs de l'organisateur.

Outre le suivi particulier et individualisé apporté au stagiaire (BAFA, BAPAAAT, BAFD), l'organisation d'échanges de savoirs au sein de l'équipe et le suivi sur le terrain par la direction constituent des sources de progrès qu'il convient d'exploiter pleinement.

Les objectifs visés

- Permettre à chacun d'évoluer et de s'épanouir dans son travail,
- Permettre à chacun d'acquérir de nouvelles connaissances et démarches,
- Permettre à chacun de s'interroger sur ses propres pratiques afin de les faire évoluer.

Les moyens envisagés

- Espace de documentation,
- Temps thématiques de formation,
- Suivis collectifs et individualisés des animateurs grâce à des bilans et des évaluations régulières,
- Suivi spécifique des stagiaires (temps d'échanges, adaptation, observation, évaluations sur le terrain et évaluation finale)

Prise en charge du stagiaire (BAFA)

L'animateur devra être capable de :

- Mettre en pratique les connaissances acquises durant son stage théorique
- Analyser ses pratiques
- Assurer la sécurité physique et morale des enfants
- Participer à la mise en œuvre du projet pédagogique
- Participer à l'accueil, l'information auprès des familles
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

Déroulement :

Les premiers jours, le stagiaire sera en observation, il devra s'intégrer à l'équipe d'animation, faire connaissance avec le public.

Ensuite l'animateur devra proposer et mettre en place des activités en rapport avec le projet pédagogique, il sera évalué en situation (1 animateur pour 12 enfants maximum et une séance de 45 min).

Critères d'évaluation :

- Le public (connaissance sur les besoins et caractéristique du public, avoir un relationnel adapté à l'âge des enfants),
- Le cadre d'exercice (respect des horaires et du fonctionnement, connaissance de la réglementation et de son rôle d'animateur),
- L'équipe d'animation (savoir travailler en équipe, être un élément positif, avoir un bon rapport avec l'autorité hiérarchique),
- Mener différentes activités (courbe d'intensité, cohérence des étapes, démarche pédagogique, amener un but, respect des consignes...).

Prise en charge du stagiaire (Animateur en parcours coordonné)

L'animateur stagiaire sera dans un premier temps présent, pour observer le fonctionnement de la structure, il sera en binôme avec un animateur. Il devra suivre le groupe, aider l'animateur et veiller à rester un modèle pour le groupe d'enfants. Il n'y a pas d'évaluation, cependant nous faisons un retour au formateur sur la ponctualité, l'intéressement, la participation et l'attitude générale du stagiaire.

Tout comportement ou attitude contraire à une position adulte, responsable, différentes aux valeurs portées par la structure sera sanctionnée par un renvoi immédiat.

Dans un second temps l'animateur effectuera son stage pratique BAFA (sur l'été suivant sa formation).

L'évaluation

Les différents outils d'évaluation sont élaborés par l'équipe pédagogique.

L'évaluation permet à l'équipe de vérifier si ses actions et ses moyens mis en place sont au mieux pour tendre vers les objectifs fixés.

L'équipe de direction et les animateurs sont également évalués sur des critères précis.

(grille d'évaluation voir annexes)

Annexes

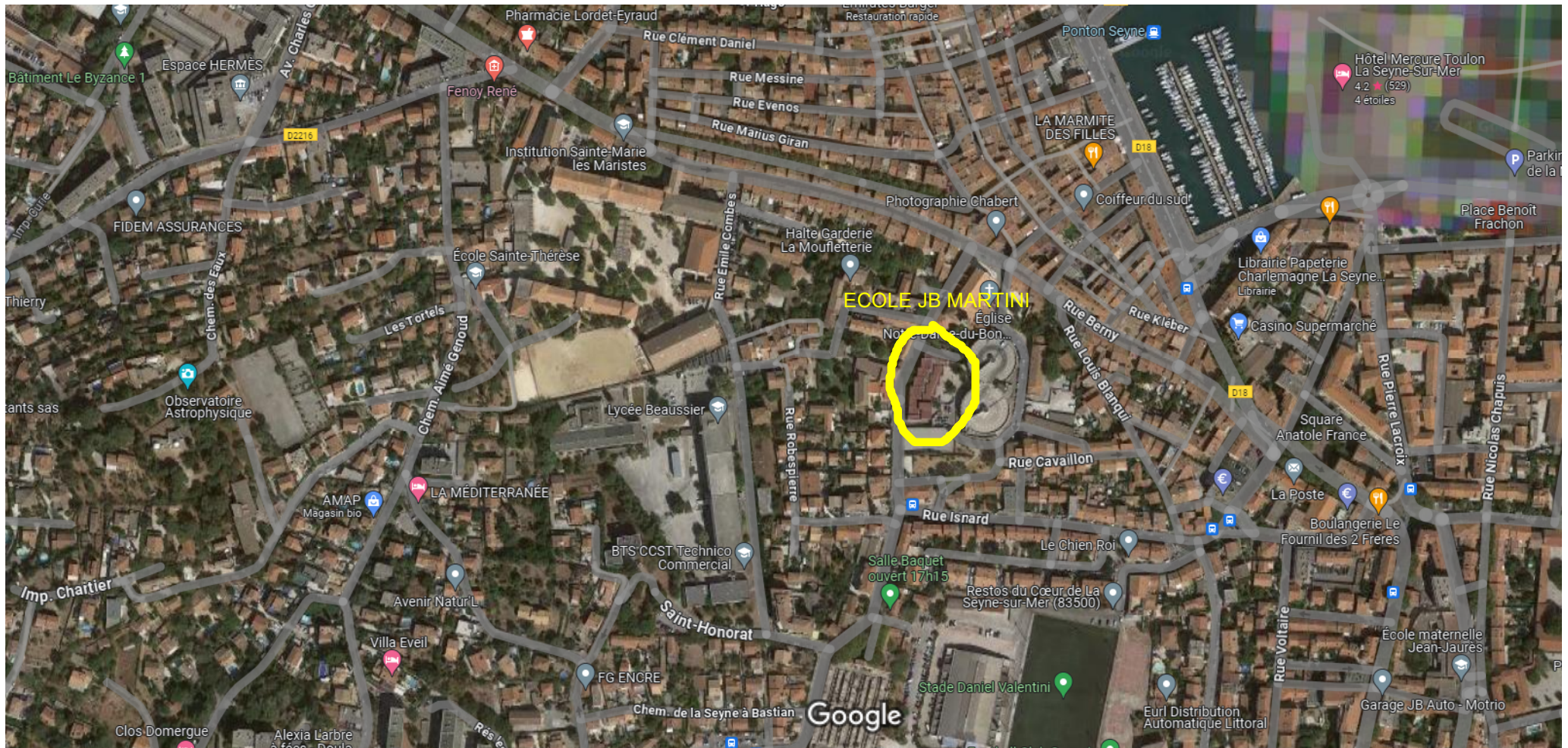
Situer l'école

Plan de l'école

Tableau horaire

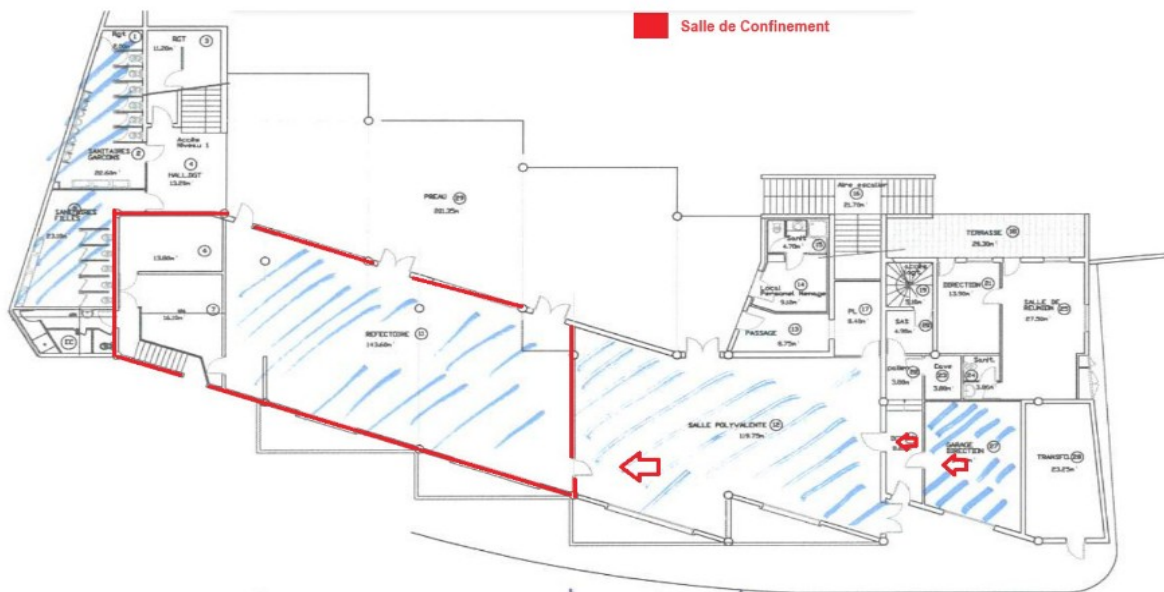
Planning d'activité

Évaluation

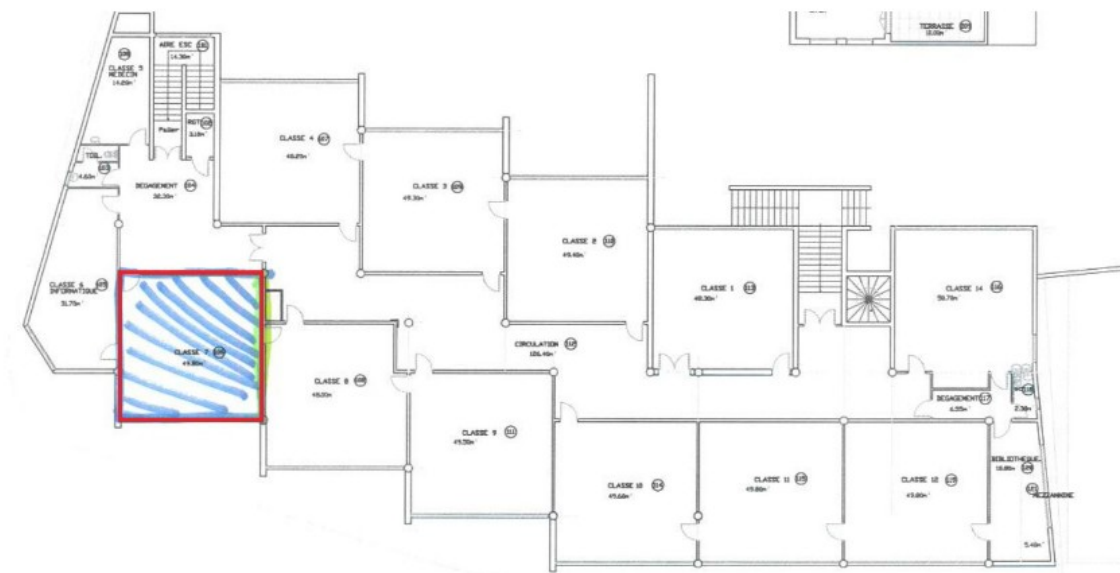


Images ©2024 Maxar Technologies, Données cartographiques ©2024 50 m

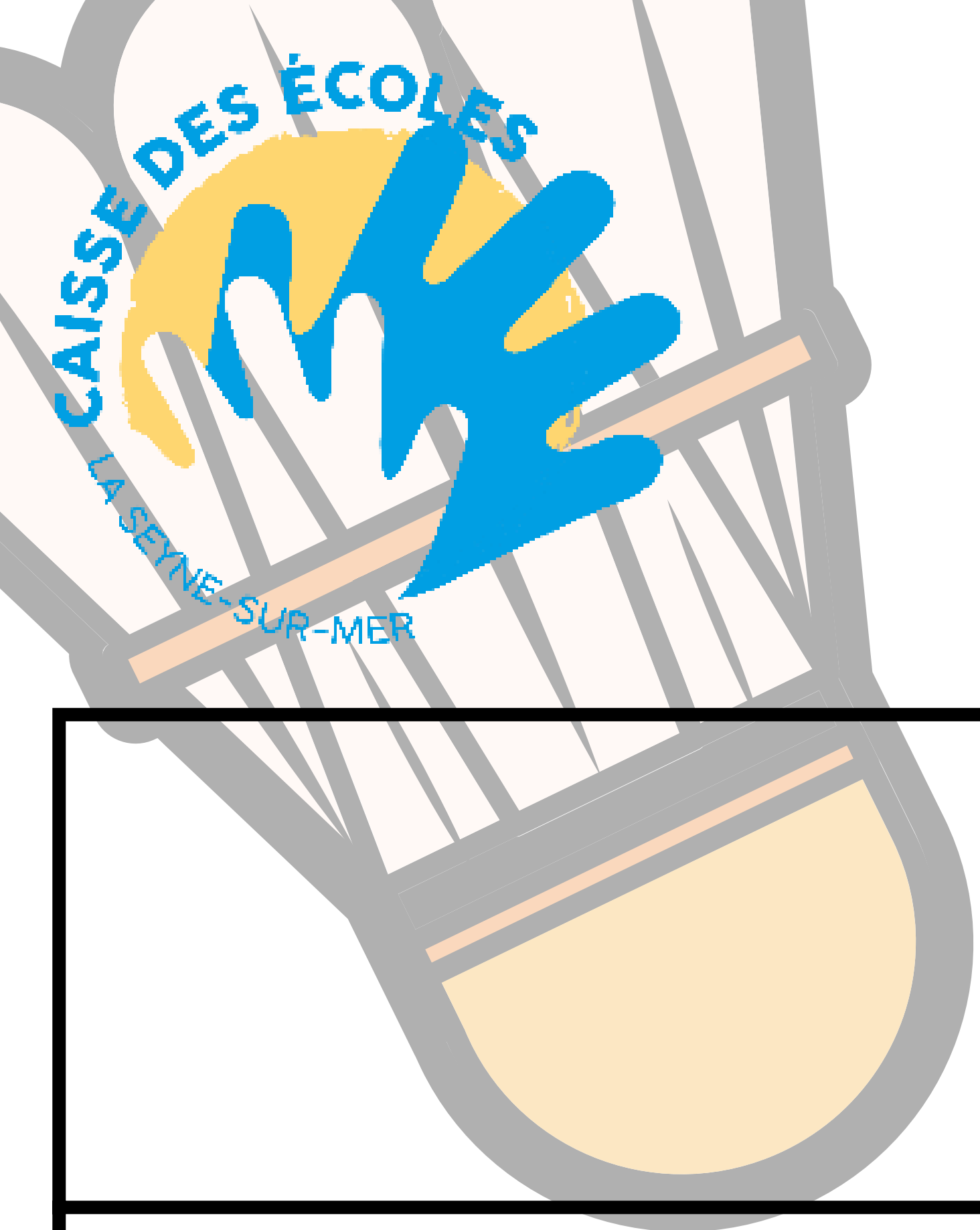
RDC



1° ETAGE



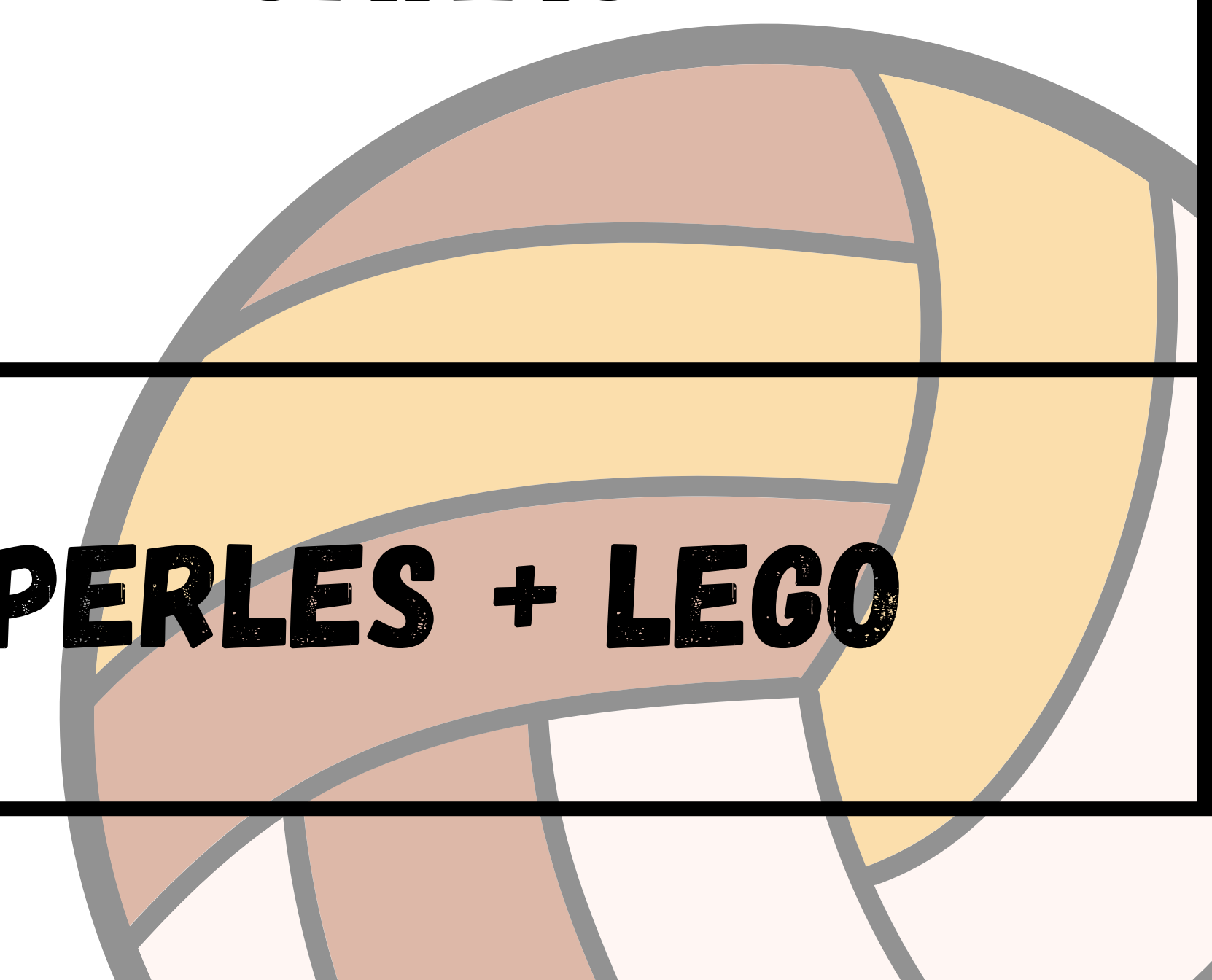
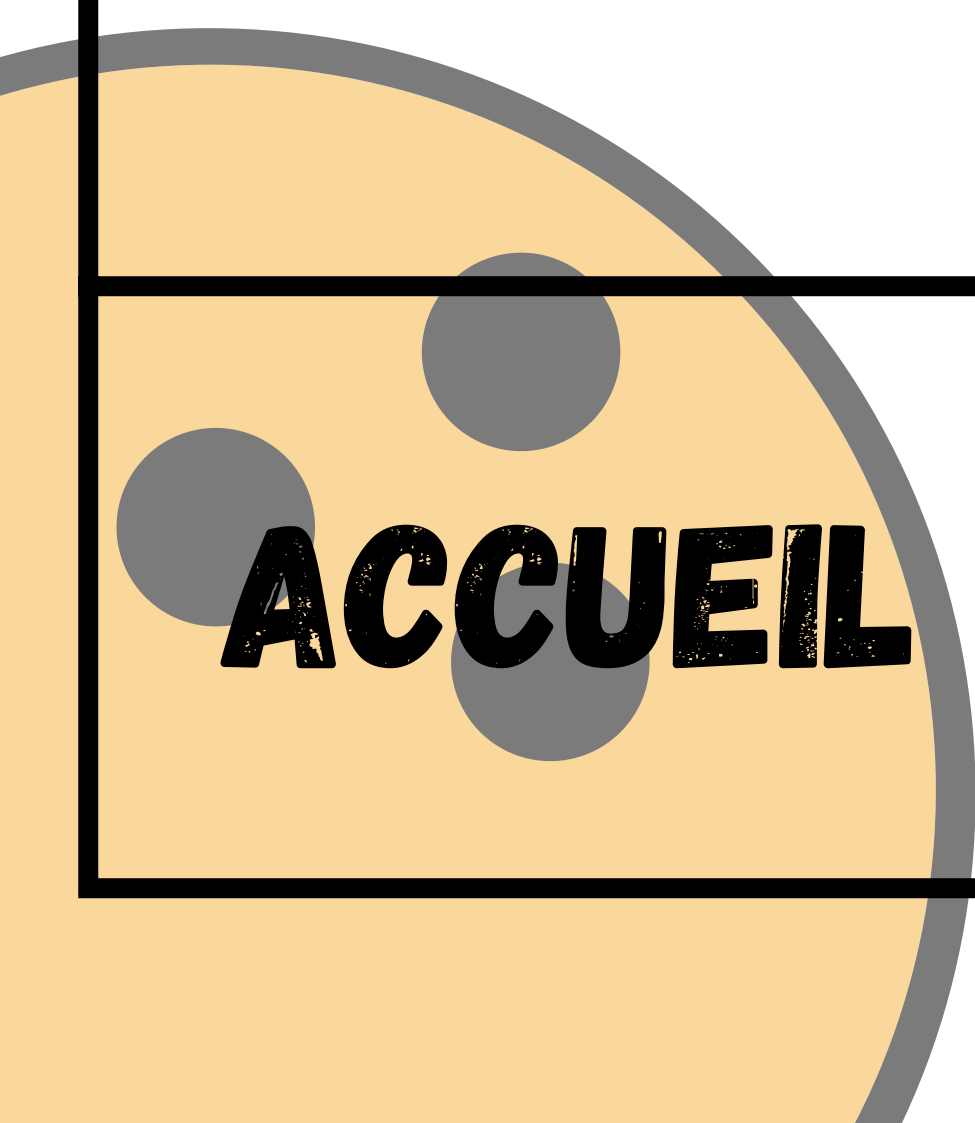
Horaires Janvier/février 2024								
		10-janv.	17-janv.	24-janv.	31-janv.	07-févr.	17-févr.	21-févr.
Animation stagiaire	Celine BACCIOCHI	8H-18H pause à 13h	7H30-17H30 pause 12h30	8H-18H pause à 13h00	7H30-17H30 pause à 12h30	8H00-18H pause à 13h	7H30-17H30 pause à 12h30	8H00-18H pause à 13h
	Gaetan TUIL	7H30-17H30 pause à 12h30	8H-18H pause à13h	7H30-17H30 pause à 12h30	8H00-18H pause à 13h00	7H30-17H30 pause à 12h30	8H00-18H pause à 13h	7H30-17H30 pause à 12h30
	Cindy LLOR	8H-18H pause à 13h	7H30-17H30 pause 12h30	8H-18H pause à 13h00	7H30-17H30 pause à 12h30	8H00-18H pause à 13h	7H30-17H30 pause à 12h30	8H00-18H pause à 13h
	Tom REINAUD	7H30-17H30 pause à 12h30	8H-18H pause à13h	7H30-17H30 pause à 12h30	8H00-18H pause à 13h00	7H30-17H30 pause à 12h30	8H00-18H pause à 13h	7H30-17H30 pause à 12h30
	Andrea Pizot-Gallon	9h-16h pause à 13h30	9h-16h pause à 13h30	9h-16h pause à 13h30	9h-16h pause à 13h30	9h-16h pause à 13h30	9h-16h pause à 13h30	9h-16h pause à 13h30
direction	Christelle BRIFFOTEAU	07h20-17h20	08h-18h	07h20-17h20	08h-18h	07h20-17h20	08h-18H	07h20-17h20
	Pauline DIMAS	08h-18h	07h20-17h20	08h-18h	07h20-17h20	08h-18H	07h20-17h20	08h-18h
réunions de préparation		Le temps de travail (pour les animateurs et adjoints) est de 10h00/jour (avec 1 heures de réunion rémunérées, prévues par semaine) avec un temps de 30 min de pause (où les agents ne sont pas dérangés, cf note de service 040-2020/MG/SM). Réunions prévues le 11/01/24 de 9h à 11h00 (objectifs/thème/sorties) et le 16/01/ 24 de 9h à 11h (projet/planning/thème).						



GAETAN / CINDY



	10/01/2024	17/01/24	24/01/24	31/01/24
ACCUEIL MATIN	LEGO DESSIN	ECHEC	JEUX DE SOCIETES	TOURNOI DE BABY
ACTIVITÉ MATIN	DECORATION SALLE JEUX ADRESSE	SORTIE PARC DE LA CASTELLANE	TOURNOI LUTTE	INITIATION ATHLETISME DRAPEAU DES CONTINENTS
REPAS TEMPS- CALME	LOUP-GAROU CARTE	CONTE ET MUSIQUE	JEU DE MIME	JEUX D'ADRESSE
ACTIVITE APRES-MIDI	INITIATION LUTTE	INITIATION BREAK DANSE TEE SHIRT J.O	SORTIE PARC DU BREAL	SORTIE FORET DE JANAS
ACCUEIL SOIR	ALLUMETTE	JEUX DE SOCIETES	BALLE ASSISE	PERLES + LEGO



CELINE/TOM



	10/01/2024	17/01/24	24/01/24	31/01/24
ACCUEIL MATIN	LEGO DESSIN	ECHEC	JEUX DE SOCIETES	TOURNOI DE BABY
ACTIVITÉ MATIN	INITIATION JUDO	SORTIE PARC DE LA CASTELLANE	DEMONSTRATION JUDO	BALLE PRISONNIER PETIT JEU DECORATION SPORT
REPAS TEMPS-CALME	JEUX DE SOCIETES	CONTE ET MUSIQUE	JEU DE MIME	JEUX D'ADRESSE
ACTIVITE APRES-MIDI	DECORATION SALLE THEME SPORT	INITIATION LUTTE ET JUDO	SORTIE PARC DU BREAL	SORTIE FORET DE JANAS
ACCUEIL SOIR	ALLUMETTE	JEUX DE SOCIETES	BALLE ASSISE	PERLES + LEGO



SYNTHÈSE D'ÉVALUATION
G.R.H. – CAISSE DES ÉCOLES

Ville de La Seyne-sur-Mer

NOM : **PRÉNOM :**

PÉRIODE : **DATES TRAVAILLÉES :**

SITE :

POSTE OCCUPÉ :

Adéquation entre la posture professionnelle et le poste occupé :

☐ ACQUIS ☐ EN COURS D'ACQUISITION ☐ NON ACQUIS ☐ NON ÉVALUABLE

Adéquation entre la posture pédagogique et le poste occupé :

☐ ACQUIS ☐ EN COURS D'ACQUISITION ☐ NON ACQUIS ☐ NON ÉVALUABLE

Capacité à garantir la sécurité du public :

☐ ACQUIS ☐ EN COURS D'ACQUISITION ☐ NON ACQUIS ☐ NON ÉVALUABLE

Êtes vous favorable à poursuivre votre collaboration avec l'agent pour un prochain contrat ?

☐ OUI

☐ NON (à justifier)

OBSERVATIONS DU DIRECTEUR :

OBSERVATIONS DE L'AGENT :

Évaluation effectuée par : NOM ET PRÉNOM DU DIRECTEUR

Signature du directeur de l'ACM :

Signature de l'agent :
(Précédée de la mention « pris connaissance »)

À La Seyne-sur-Mer, le

Fait à la demande de la GRH secteur contractuels à l'occasion de la fin de période.

NB : En cas de désaccord, un courrier explicatif devra être adressé au pôle administratif.

GRILLE D'ÉVALUATION ANIMATION

COORDINATION – CAISSE DES ÉCOLES

ACM	
PÉRIODE ÉVALUÉE	
NOM DE L'AGENT	
NOM ET FONCTION DE LA PERSONNE QUI ÉVALUE	

		ACQUIS	EN COURS D'ACQUISITION	NON ACQUIS	NON ÉVALUABLE
POSTURE PROFESSIONNELLE					
A un langage et un comportement adaptés :	- à l'enfant	☐	☐	☐	☐
	- à l'animateur	☐	☐	☐	☐
	- à l'équipe de direction	☐	☐	☐	☐
	- aux familles	☐	☐	☐	☐
A une tenue vestimentaire adaptée à l'animation		☐	☐	☐	☐
Est assidu		☐	☐	☐	☐
Est ponctuel		☐	☐	☐	☐
Sait travailler en autonomie		☐	☐	☐	☐
Sait travailler en équipe		☐	☐	☐	☐
Sait prendre des initiatives		☐	☐	☐	☐
Anime tous les temps de la journée		☐	☐	☐	☐
Sait communiquer au sein de l'équipe		☐	☐	☐	☐
Sait récolter et transmettre les informations auprès des familles		☐	☐	☐	☐
Sait traiter les informations et/ou les transmettre au bon interlocuteur		☐	☐	☐	☐
A le sens des responsabilités		☐	☐	☐	☐
Sait s'adapter (Interlocuteurs, enfants, situations...)		☐	☐	☐	☐
Respecte son environnement de travail (Structure, matériel...)		☐	☐	☐	☐
Connaît et applique son devoir de discrétion et son droit de réserve		☐	☐	☐	☐
POSTURE PÉDAGOGIQUE					
Est présent et participe activement aux réunions		☐	☐	☐	☐
Participe activement à la rédaction du projet pédagogique		☐	☐	☐	☐
Connaît les caractéristiques, besoins et le rythme du public accueilli		☐	☐	☐	☐
Maîtrise la rédaction du projet d'animation et sait formuler des objectifs opérationnels en cohérence avec le projet pédagogique et les caractéristiques du public accueilli		☐	☐	☐	☐
Définit ses activités en fonction des objectifs opérationnels		☐	☐	☐	☐
Sait réajuster son projet et ses actions en cas de besoin ou d'imprévu		☐	☐	☐	☐
Aménage des locaux conviviaux et fonctionnels adaptés aux publics		☐	☐	☐	☐
Sensibilise les enfants au projet		☐	☐	☐	☐
Anticipe, prépare et organise sa séance d'animation (de la mise en place au rangement)		☐	☐	☐	☐
Gère et accompagne son groupe pendant les séances		☐	☐	☐	☐
Gère l'imprévu et s'adapte au changement de situation durant son temps d'animation		☐	☐	☐	☐
En cas d'incident, adapte la sanction par rapport à sa gravité et l'âge de l'enfant		☐	☐	☐	☐
Gère et accompagne son groupe durant les temps de la vie quotidienne		☐	☐	☐	☐
Participe activement et prends des initiatives pertinentes sur tous les temps de la vie quotidienne (temps d'accueil / temps du repas / temps calme...)		☐	☐	☐	☐
Évalue son projet d'animation		☐	☐	☐	☐
SÉCURITÉ ET RÉGLEMENTATION					
Connaît et applique les règles de sécurité tout au long de la journée		☐	☐	☐	☐
Connaît et applique la réglementation		☐	☐	☐	☐
Garantit la sécurité, physique affective et morale de l'enfant		☐	☐	☐	☐
Sécurise les lieux d'accueil et d'activité		☐	☐	☐	☐
Adopte les règles de sécurité lors des déplacements :	- À pied	☐	☐	☐	☐
	- En mini bus	☐	☐	☐	☐
	- En bus	☐	☐	☐	☐

GRILLE D'ÉVALUATION DU PROJET PÉDAGOGIQUE

Evaluation des objectifs:

[illegible]

Evaluation des moyens:

MOYENS	SATISFAISANT	INSUFFISANT	OBSERVATIONS
Espatiaux			
Temporels			
Matériels			
Financiers			
Humains			